



**HAL**  
open science

## Licence Langues étrangères appliquées (LEA) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées (LEA). 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02027368

**HAL Id: hceres-02027368**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027368v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université Paris 7  
Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006614

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Unité de Formation et de Recherche Etudes Interculturelles de Langues Appliquées (UFR EILA) Bâtiment Olympe de Gouges 75205 Paris Cedex 13

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Langues étrangères appliquées* (LEA) comporte quatre spécialités : *Anglais-Allemand*, *Anglais-Espagnol*, *Anglais-Chinois* et *Anglais-Japonais*.

Pour les spécialités *LEA Anglais-Allemand*, *LEA Anglais-Espagnol* (d'un volume d'enseignement de 1500h sur trois ans), les langues étudiées font l'objet de prérequis. En première année de licence (L1), des enseignements fondamentaux sont proposés, notamment dans les deux langues étudiées (anglais et allemand/espagnol, selon la spécialité choisie). En L2, l'étudiant choisira parmi trois parcours : *Langues et métiers de la traduction*, *Langues et droit*, *Langues et civilisation* ; ces parcours se poursuivent en L3.

Les spécialités *LEA Anglais-Chinois* et *LEA Anglais-Japonais* (1600h) comportent un parcours unique *Echanges internationaux*. L'anglais fait l'objet de prérequis (langue déjà étudiée au lycée) ; un stage de 40h en tout début de licence permet une mise à niveau en chinois/japonais.

L'obtention de la licence *LEA* permet de poursuivre les études dans des masters de *Langues étrangères appliquées* ainsi que dans d'autres masters en fonction des langues étudiées et du parcours choisi, afin d'envisager une insertion professionnelle dans les secteurs suivants : la traduction spécialisée, la documentation juridique, la médiation juridique, linguistique, culturelle, les échanges culturels et commerciaux, le journalisme.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *LEA* vise une double compétence linguistique appliquée à un domaine de spécialité (droit, traduction, échanges internationaux), le développement de compétences ciblées comme la communication verbale, la recherche documentaire, ainsi que la capacité à analyser des documents, à travailler en équipe. La formation permet d'acquérir un bon niveau de compétences en traduction pragmatique et de solides connaissances en civilisation, droit et économie dans les aires linguistiques choisies. Le premier semestre reste généraliste, visant essentiellement à perfectionner le niveau de langues étrangères, le français et la méthodologie, alors que le second introduit une première approche des matières d'application. Pour les spécialités *Anglais-Chinois* et *Anglais-Japonais*, l'horaire en langue est plus important afin d'acquérir rapidement une compétence langagière adéquate, et une consolidation via des plateformes en autoformation est prévue. A partir de la deuxième année, l'étudiant pourra développer ses connaissances des domaines d'application du parcours suivi, à travers des enseignements spécifiques ; il y a une excellente interaction entre les matières linguistiques et le domaine d'application. Les objectifs de la formation sont l'acquisition de compétences solides dans deux langues étrangères et un domaine d'application, même si de nouvelles règles de compensation rendent moins visibles cette exigence du diplôme *LEA*.

Les modalités d'enseignement privilégient les travaux dirigés (TD) ou un mixte cours magistral (CM)/TD en évitant les CM à forts effectifs, jugés peu adaptés. De même, les évaluations sont essentiellement en contrôle continu, ce qui permet un meilleur suivi des étudiants. L'équipe pédagogique veille à une harmonisation entre les différents groupes. Les taux de réussite augmentent régulièrement depuis trois ans, et sont très satisfaisants particulièrement en *Anglais-Langues d'Asie orientale*. Les étudiants bénéficient d'une semaine d'accueil qui permet de bien les orienter vers les modules appropriés. Toutefois, le dispositif d'aide, les modalités précises du tutorat d'accompagnement, ne sont pas très explicites, et la mise à niveau semble concentrée sur le tout début du cursus. Pour les publics présentant des contraintes particulières, l'Université de Paris-Diderot a mis en place des dispositifs appropriés : des modalités particulières pour les sportifs de haut niveau, et une prise en charge par le Relais handicap pour les étudiants qui ont des besoins spécifiques.

La mobilité internationale est encouragée et de nombreuses destinations sont possibles ; il n'est pas précisé le nombre de départs effectifs par spécialité ni par parcours. Il existe la possibilité de faire un stage chaque année, et il y a un stage obligatoire de huit semaines effectué entre la deuxième et la troisième année de licence. C'est un excellent outil de préprofessionnalisation et ce stage obligatoire fait l'objet d'un suivi individuel par un enseignant référent ; cependant, les modalités de validation et de valorisation du stage ne sont pas explicites dans le dossier.

Outre le stage, la formation *LEA* prépare les étudiants à leur entrée dans la vie active au travers des parcours préprofessionnels proposés et des enseignements linguistiques et appliqués. Par ailleurs, un choix important de masters correspondant aux parcours de licence est offert. La mise en place de nouvelles spécialités de master demandées pour le prochain contrat devrait favoriser la poursuite d'études sur cette Université pour la spécialité *Anglais-Espagnol* (actuellement environ 25 %). Le taux de poursuite d'études est très élevé en *Anglais-Japonais* (80 % en 2011-12), dans les autres spécialités un pourcentage significatif (entre 50 % et 75 %) des étudiants de licence choisissent d'autres voies que la poursuite en master au sein de l'Université. Si les données collectées par l'association nationale des étudiants de *LEA* montrent une grande variété de débouchés (rédaction technique, traduction, terminologie, communication, marketing, commerce, finance), l'Université Paris-Diderot n'a pas encore fourni d'indicateurs permettant d'analyser le devenir des étudiants ; le suivi de cohorte notamment n'est pas disponible.

L'équipe pédagogique de la mention *LEA* est pluridisciplinaire ; le pilotage repose sur des responsabilités partagées à plusieurs niveaux, y compris au niveau des parcours communs à plusieurs spécialités. L'équipe pédagogique est présente sur les salons du futur étudiant, aux Journées portes ouvertes de l'Université ; elle est attractive (plus de 2000 demandes). Même s'il y a nécessairement des spécificités pour *Anglais-Allemand/Espagnol* d'une part, et pour *Anglais-Chinois/Japonais* d'autre part, les quatre spécialités fonctionnent bien ensemble. Une évaluation des enseignements sera mise en place prochainement, mais pour l'instant il manque des indicateurs sur la population étudiante. Ces données devraient permettre d'affiner le pilotage le cas échéant.

- Points forts :
  - Excellent niveau de formation, bien ciblée avec des parcours qui offrent des choix cohérents par rapport à une visée professionnelle.
  - Grande ouverture disciplinaire, grande polyvalence.
  - Bonne coordination licence-master.
  - Stages intégrés à la formation.
  - Formations attractives, et choix de spécialités originales (langues asiatiques).
- Points faibles :
  - Les dispositifs d'aide aux étudiants en difficulté ne sont pas clairement identifiés.
  - Les passerelles permettant aux étudiants de se réorienter, soit vers un autre parcours, soit vers une autre licence (notamment *LLCE*) ne sont pas clairement identifiées.
  - Manque d'indicateurs notamment concernant le suivi de cohorte.
  - Les modalités d'évaluation et de valorisation du stage ne sont pas très explicites.

## Recommandations pour l'établissement

L'Université pourrait fournir des indicateurs (suivi de cohorte, évaluations par les étudiants) aux responsables de spécialité pour que la formation puisse être ajustée le cas échéant.

Mieux identifier le dispositif d'aide aux étudiants en difficulté permettrait sans doute d'améliorer encore le taux de réussite, qui est déjà très correct.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section formations  
AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.



Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M1 associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L1. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L1 réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

## EVALUATION DES DIPLOMES : LICENCE – Vague D

ACADEMIE : PARIS

Etablissement déposant : Université Paris Diderot

Etablissement(s) co-habilité : -

Mention : Langues étrangères appliquées (LEA)

Domaine : ALL

Projet pédagogique : A
Dispositifs d'aide à la réussite : B
Insertion pro. : A
Pilotage : B

Les remarques de l'expert sont en *italiques*.

### 1. Les dispositifs d'aide aux étudiants en difficulté

- les dispositifs d'aide aux étudiants en difficulté ne sont pas clairement identifiés
- les modalités précises du tutorat d'accompagnement ne sont pas très explicites
- la mise à niveau semble concentrée sur le tout début du cursus.

Le tutorat en langue étrangères est assuré par des étudiants de Master 1 ou de licence 3, recrutés sur contrat ou dans le cadre de l'engagement étudiant.

Selon les moyens disponibles, l'UFR emploie 2 ou 3 tuteurs pour la langue anglaise, 1 ou 2 pour l'allemand et l'espagnol, 1 en chinois et 1 en japonais (les étudiants de chinois bénéficient en outre de l'aide d'un *moniteur* au Centre de Ressources en Langues de l'université : 12h par semestre en L1). Les étudiants de japonais bénéficieront également d'un moniteur Centre de Ressources en Langues dès 2013-2014.

Chaque tuteur effectue 64h de permanence réparties sur l'année universitaire. Ce potentiel horaire ne permet pas de suivre individuellement l'ensemble des étudiants - sauf parfois en langues asiatiques ; il est donc proposé en priorité à ceux d'entre eux qui éprouvent des difficultés ou qui obtiennent des résultats insuffisants.

Le tutorat concerne essentiellement les étudiants de première année, car ce sont eux qui ont le plus besoin d'aide méthodologique et de mise à niveau. La licence LEA est en effet une formation exigeante, dans laquelle on doit pouvoir progresser rapidement pour réussir. Dans la mesure du possible, le dispositif est également ouvert aux étudiants de deuxième année qui en éprouveraient encore le besoin.

Un financement exceptionnel pour la réussite en licence nous a également permis d'expérimenter des sessions de *remédiation*, organisées sur une semaine pendant les intersemestres à l'intention des étudiants en difficulté. Dans le projet actuel, l'équipe a toutefois jugé préférable de remplacer ce dispositif par des heures de soutien et d'autoformation guidée intégrées dans la maquette et dispensées tout au long du semestre. Ceci devrait permettre un meilleur suivi des étudiants par leurs enseignants de langue.

### 2. Les échanges

Nos statistiques ne permettent pas la ventilation des chiffres par spécialité, ni par parcours (ces derniers ne sont d'ailleurs pas gérés dans le logiciel APOGEE).

Tél +33 (0) 1 57 27 55 10  
Fax +33 (0) 1 57 27 55 11  
secretariat.president@univ-paris-diderot.fr  
[www.univ-paris-diderot.fr](http://www.univ-paris-diderot.fr)

Adresse Postale  
Présidence  
Grands Moulins  
75205 Paris Cedex 13



Voici les données dont nous disposons pour 2012-2013 en ce qui concerne la L3 :

- 87 demandes
- 54 départs

### **3. Les passerelles vers un autre parcours ou une autre licence**

Voici quelques précisions sur la procédure de réorientation :

- l'étudiant qui souhaite changer de parcours ou s'orienter vers une autre licence est reçu sur rendez-vous par le responsable du diplôme ; il présente un relevé d'UEs (délivré par la scolarité LEA), et expose son souhait d'orientation et ses motivations
- pour les changements de parcours en licence LEA, une commission pédagogique interne statue ensuite sur la demande, en tenant compte des places disponibles, et prononce crédits ou dettes en fonction des UEs acquises. A noter : dans la nouvelle maquette, la première année est généraliste ; ces changements de parcours ne pourront donc intervenir qu'entre le L2 et le L3
- pour l'inscription dans une autre licence, les étudiants constituent un dossier avec les pièces suivantes :
  - - un relevé des résultats obtenus semestre par semestre
  - - une lettre de motivation
- Ils sont reçus individuellement par le responsable du diplôme qui accompagne, le cas échéant, leur dossier d'une lettre de recommandation. Cette procédure s'entend dans une perspective exclusivement positive.

### **4. Les modalités de validation et de valorisation du stage**

L'UE de stage obligatoire vise un double objectif :

- offrir aux étudiants une première expérience de l'entreprise
- leur faire travailler la rédaction structurée en français, pour affiner leurs capacités d'expression et de synthèse.

Le comité de pilotage de la licence LEA étudie actuellement les situations que d'autres universités ont mises en œuvre en regard des objectifs professionnels et des compétences attendues dans le cadre des stages.

L'ensemble du dispositif vise à

- développer les compétences de communication
- développer la relation tuteur/stagiaire
- développer l'autonomie du stagiaire

accorder plus de responsabilités au tuteur dont le rapport se déclinera selon un descriptif de tâches attendues et accomplies.

  
Vincent Berger